

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE SOUSCRIPTION

Offre QONTO x SHOPCAISSE — Partenariat QONTO

En vigueur à compter du 01 juillet 2026.

Préambule

Les présentes Conditions Particulières de Souscription (ci-après « CPS ») régissent les modalités spécifiques d'accès à l'offre QONTO x SHOPCAISSE proposée par SHOPCAISSE (ci-après « l'Éditeur ») dans le cadre exclusif du partenariat conclu avec QONTO (ci-après « le Partenaire »).

Elles s'appliquent en complément et sans préjudice des Conditions Générales de Vente (CGV) de l'Éditeur, disponibles à l'adresse <https://www.shopcaisse.com/cgv> qui demeurent intégralement applicables. En cas de contradiction entre les présentes CPS et les CGV, les CPS prévalent pour les points qu'elles régissent expressément.

Article 1 – Accès à l'offre et tunnel de souscription dédié

1.1 Tunnel de souscription exclusif

L'offre QONTO x SHOPCAISSE est accessible exclusivement via le tunnel de souscription dédié mis en place dans le cadre du partenariat avec SHOPCAISSE, accessible à l'URL <https://www.shopcaisse.com/lp/qonto>

Toute tentative de souscription à cette offre par un autre canal ne pourra donner lieu au bénéfice des conditions tarifaires décrites aux présentes.

La souscription ne sera définitive qu'à validation complète et simultanées des conditions d'éligibilité de QONTO et de SHOPCAISSE

1.2 Éligibilité

Pour bénéficier de l'offre QONTO x SHOPCAISSE, le souscripteur doit, au moment de sa souscription et pendant toute la durée de l'offre :

- Être client actif de QONTO, c'est-à-dire titulaire d'un contrat en cours de validité avec QONTO et a minima sur l'offre Essential dans les 30 derniers jours, avoir réalisé un KYB validé et avoir commandé ou disposé d'un terminal de paiement QONTO
- Ne pas avoir bénéficié antérieurement de cette offre, sous quelque forme que ce soit.

1.3 Unicité de la souscription

L'offre QONTO x SHOPCAISSE est strictement limitée à une seule souscription par compte QONTO, quel que soit le nombre d'établissements exploités. Toute tentative de souscription multiple sera automatiquement rejetée par le système.

Article 2 – Modalités de la remise sur abonnement

2.1 Nature de l'offre

Dans le cadre de ce partenariat, l'abonnement à QONTO x SHOPCAISSE est intégralement pris en charge par l'Éditeur et SHOPCAISSE, sans contrepartie financière de la part du souscripteur, tant que les conditions d'éligibilité définies à l'Article 1.2 sont réunies.

2.2 Durée de l'abonnement offert

L'abonnement offert prend effet à la date de validation de la souscription via le tunnel dédié et se poursuit sans limitation de durée, sous réserve du maintien du statut de client actif de QONTO.

Il n'existe pas de période d'engagement minimale au titre des présentes CPS. L'abonnement offert prend fin de plein droit dans les cas visés à l'Article 3.

2.3 Périmètre de l'offre

L'offre inclut l'accès aux fonctionnalités suivantes, telles que décrites sur <https://www.shopcaisse.com/lp/qonto> :

- Abonnement FLEX 300 à 0€ HT/mois (au lieu de 29€ HT/mois)
- Abonnement FLEX 800 à 20€ HT/mois (au lieu de 49€ HT/mois)
- Abonnement PRO à 40€ HT/mois (au lieu de 69€ HT/mois)

Toute fonctionnalité ou module non expressément mentionné ci-dessus demeure soumis aux tarifs standards de l'Éditeur.

Article 3 – Fin de la remise sur abonnement.

3.1 Résiliation du contrat QONTO par le client

En cas de résiliation, à l'initiative du client, du contrat le liant à QONTO, la remise offerte prend fin :

- À la date effective de cessation du contrat QONTO, telle que notifiée par QONTO à l'Éditeur ;
- Ou, à défaut de notification, à la fin de la période de facturation constatée.

À l'issue de cette période, le compte du souscripteur sera facturé au tarif public en vigueur. Les données seront conservées conformément à la politique de gestion des données de l'Éditeur.

3.2 Résiliation du contrat par QONTO

En cas de résiliation du contrat client par QONTO quel qu'en soit le motif (non-paiement, manquement contractuel, cessation d'activité du Partenaire, fin du partenariat avec l'Éditeur, etc.), la remise prend fin dans les mêmes conditions que celles décrites à l'Article 3.1.

L'Éditeur ne saurait être tenu responsable des conséquences de la résiliation du contrat QONTO sur la continuité de la remise.

3.3 Fin du partenariat entre l'Éditeur et QONTO

En cas de cessation, pour quelque raison que ce soit, de l'accord de partenariat entre l'Éditeur et QONTO, l'Éditeur s'engage à notifier les souscripteurs actifs avec un préavis minimum de 30 jours calendaires. À l'issue de ce préavis, la remise offerte prend fin et les dispositions de l'Article 3.1 s'appliquent.

Article 4 – Absence de remboursement

L'offre QONTO x SHOPCAISSE étant proposée à titre gratuit dans le cadre du présent partenariat, aucun remboursement ne pourra être accordé sur la remise consentie, quelle que soit la cause invoquée.

Cette disposition s'applique notamment, et sans que cette liste soit limitative :

- En cas de non-utilisation totale ou partielle de l'abonnement ;
- En cas de résiliation anticipée, à l'initiative du souscripteur ou de QONTO ;
- En cas de suspension ou désactivation du compte pour manquement aux CGV ou aux présentes CPS ;
- En cas de force majeure ou d'interruption temporaire du service.

Pour les éventuels modules ou services payants souscrits en complément de l'offre, les conditions de remboursement des CGV s'appliquent.

Article 5 – Cas d'exclusion et de suspension

5.1 Suspension immédiate

L'Éditeur se réserve le droit de suspendre l'accès à l'offre QONTO x SHOPCAISSE sans préavis ni indemnité, dans les cas suivants :

- Utilisation frauduleuse ou détournement de l'offre (souscription multiple, usurpation d'éligibilité, revente de droits d'accès) ;
- Non-respect des CGV ou des présentes CPS ;
- Comportement abusif vis-à-vis du support ou des équipes de l'Éditeur ;
- Suspicion de fraude ou d'activité illicite dans l'utilisation du logiciel ;
- Non-conformité avec les obligations légales applicables à l'activité du souscripteur (ex. : exploitation sans autorisation, activité cessée de fait).

5.2 Résiliation avec préavis

L'Éditeur peut mettre fin à l'offre avec un préavis de 15 jours, par notification écrite, dans les cas suivants :

- Perte du statut de client actif QONTO constatée par l'Éditeur ;
- Fourniture de fausses informations lors de la souscription ou en cours d'abonnement ;

- Cession ou transmission du compte à un tiers sans accord préalable écrit de l'Éditeur.

5.3 Exclusion définitive

En cas d'exclusion prononcée en application des Articles 5.1 ou 5.2, le souscripteur perd définitivement le droit de bénéficier de l'offre QONTO x SHOCPAISSE, y compris en cas de nouvelle souscription via un autre accès partenaire. Cette exclusion est sans préjudice de tout recours que l'Éditeur pourrait exercer.

5.4 Procédure de contestation

Toute contestation d'une décision de suspension ou d'exclusion devra être adressée par écrit à sav@shopcaisse.com dans un délai de 7 jours suivant la notification. L'Éditeur s'engage à apporter une réponse dans un délai de 10 jours ouvrés.

Article 6 – Dispositions diverses

6.1 Modification des présentes CPS

L'Éditeur se réserve le droit de modifier les présentes CPS à tout moment. Les modifications seront notifiées au souscripteur par email avec un préavis de 15 jours. L'absence d'opposition dans ce délai vaut acceptation des nouvelles conditions.

6.2 Loi applicable et juridiction

Les présentes CPS sont soumises au droit français. En cas de litige, et après tentative de résolution amiable, les parties conviennent de la compétence exclusive des tribunaux de Besançon.

6.3 Hiérarchie des documents contractuels

En cas de contradiction, l'ordre de prévalence est le suivant :

1. Présentes CPS
2. Conditions Générales de Vente de l'Éditeur
3. Documentation technique et commerciale de l'offre

Acceptation des conditions

La souscription via le tunnel dédié QONTO vaut acceptation pleine et entière des présentes CPS ainsi que des CGV de l'Éditeur. Le souscripteur reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble de ces documents avant de finaliser sa souscription.

Tableau récapitulatif des points clés

Point clé	Disposition
Éligibilité	Être client actif QONTO au moment de la souscription et en continu + validation des conditions particulières de QONTO
Unicité	1 souscription par SIREN — définitive, non renouvelable dans le cadre de cette offre

Durée	Sans limitation, conditionnée au maintien du statut client QONTO et des autres conditions
Remboursement	Aucun remboursement possible (remise offerte)
Fin d'offre (client)	Résiliation du contrat QONTO par le client → passage de l'abonnement au tarif public en vigueur.
Fin d'offre (partenaire)	Résiliation par QONTO → mêmes conditions ; fin de partenariat → préavis 30 jours
Exclusion	Fraude, fausses informations, cession de compte, non-respect CGV/CPS
Contestation	7 jours pour contester par écrit → réponse sous 10 jours ouvrés